

Certificat de décharge

Déclaration de l'excavation du sous-sol (sans la couche supérieure/inférieure*) Client-Nr: _____

Unternehmer: _____ Telefon-Nr: _____

Adresse: _____ PLZ, Ort _____

Transportfirma: _____ Telefon-Nr: _____

Adresse: _____ PLZ, Ort: _____

Chantier: _____

La déclaration d'excavation du sous-sol (sans couche supérieure/inférieure*) ci-dessous doit être remplie en même temps que le présent formulaire.

et signé, à envoyer à l'e-mail ci-dessous ou à remplir et à enregistrer sur le portail client.

disposition@alluvia.ch ou info@alluvia.ch.

A remplir par le maître d'ouvrage / l'entrepreneur pour les quantités supérieures à 200 m³ ferme.

A remettre à l'entreprise de réception par e-mail ou par courrier au plus tard 3 jours avant la première livraison.

Par cette déclaration, le maître d'ouvrage et les entreprises qu'il a mandatées se portent garants, vis-à-vis de l'entreprise chargée de la réception, du respect des exigences de qualité pour les matériaux d'excavation et de déblais non pollués selon l'OTD, annexe 3, chiffre 1.

A remplir et à valider par le constructeur avant la livraison des déblais

Période de livraison de _____ jusqu'à _____

Quantité livrée Total environ _____ m³ Mes. e. vrac Mesure fixe

Type de matériau Rocheux terreux boueux _____

Questions de contrôle sur le matériel à livrer

1. Cadastre des sites pollués inscrit ?
Cadastre des sites pollués (CSP)
2. Stammt das Material aus einer Fläche die mit invasiven Neophyten, wie japanischem Staudenknöterich, Erdmandelgras, Goldrute usw. bewachsen ist? Es gilt der Anhang der Freisetzungsverordnung, FrSV; unzulässig ist auch der Sommerflieder (Buddleja davidii).
3. Si le matériel provient d'une surface envahie par des néophytes envahissantes, telles que les renouée du Japon, souchet, verge d'or, etc. est recouverte de plantes ? L'annexe de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, ODE, s'applique ; est également inadmissible le lilas d'été (Buddleja davidii).
4. Si le matériau provient d'une surface qui était déjà construite auparavant ou servait de lieu de stockage/dépôt, etc., c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un terrain vierge. n'est plus une prairie verte ?
5. D'autres causes, par exemple la proximité immédiate d'une voie de chemin de fer ou d'une autoroute, ont entraîné une pollution a-t-elle pu avoir lieu ?

Si la réponse à l'une ou plusieurs de ces questions est oui, un laboratoire reconnu doit prouver, avant la livraison, que les matériaux d'excavation ou de déblai respectent les exigences de qualité pour le remblayage d'une gravière ou le dépôt dans une décharge de type A (valeurs limites selon l'annexe 3, chiffre 1 de l'OTD). Le justificatif de laboratoire doit être à remettre avec la déclaration.

Si, pendant les travaux d'excavation ou de déblaiement, on constate que les matériaux contiennent des substances étrangères, sont décolorés, dégagent une odeur de substances étrangères ou présentent d'autres signes de contamination, les transports doivent être immédiatement interrompus et l'organisme de réception ainsi que l'autorité compétente doivent être informés.

en informer l'autorité compétente. Les frais occasionnés par des livraisons non autorisées, en particulier les frais pour l'élimination correcte de tels matériaux et toutes les dépenses y afférentes, seront facturés. Si la déclaration / l'annonce n'est pas disponible à temps, la réception peut être refusée.

Date / Signature: _____

Bestätigung der Annahme (durch die Annahmestelle auszufüllen)

Eingangskontrolle keine visuell beprobt

Entscheid i.o Beanstandet zurückgewiesen

Erste Anlieferung am _____ letzte am _____

Angelieferte Menge (genau) _____ t oder _____ m³

Anlieferung abgeschlossen am _____ Visum _____

ANWENDUNGSBEREICH

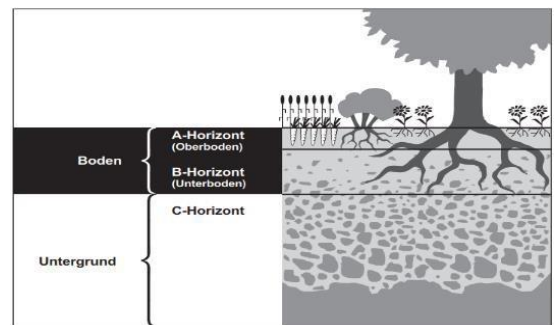
Die vorliegende Deklaration gilt für Untergrundmaterial (siehe Abbildung: weisser Bereich, C-Horizont). Für den Oberboden («Humus», A-Horizont) und den Unterboden (B-Horizont) gibt es eine separate Deklaration.

UNZULÄSSIGE ANLIEFERUNG

Der Bauherr bzw. seine Vertretung haben dafür zu sorgen, dass nur unverschmutztes Aushubmaterial im Sinne von Anhang 3 Ziffer 1 VVEA angeliefert wird und dass biologische Belastungen deklariert sind. Werden durch die nicht zulässige Anlieferung Kosten verursacht (fachgerechte Entsorgung und andere damit verbundene Aufwendungen), so haftet dafür der Bauherr bzw. seine Vertretung

Qualitätsanforderungen an unverschmutztes Aushub- und Ausbruchmaterial gem. der Verordnung über die Vermeidung und die Entsorgung von Abfällen, (Abfallverordnung, VVEA), Anhang 3, Ziff.1:

1. Aushub- und Ausbruchmaterial ist gemäss Artikel 19 Absatz 1 zu verwerten, wenn es:
 - a. zu mindestens 99 Gewichtsprozent aus Lockergestein oder gebrochenem Fels und im Übrigen aus anderen mineralischen Bauabfällen besteht;
 - b. keine Fremdstoffe wie Siedlungsabfälle, biogene Abfälle oder andere nicht mineralische Bauabfälle enthält; und
 - c. die in ihm enthaltenen Stoffe die nachfolgenden Grenzwerte (Gesamtgehalte) nicht überschreiten oder eine Überschreitung nicht auf menschliche Tätigkeiten zurückzuführen ist.



Stoff	Grenzwert in mg/kg Trockensubstanz
Antimon	3
Arsen	15
Blei	50
Cadmium	1
Chrom gesamt	50
Chrom (VI)	0.05
Kupfer	40
Nickel	50
Quecksilber	0.5
Zink	150
Cyanid gesamt	0.5
Leichtflüchtige Chlorkohlenwasserstoffe (LCKW)*	0.1
Polychlorierte Biphenyle (PCB)**	0.1
Aliphatische Kohlenwasserstoffe C5-C10***	1
Aliphatische Kohlenwasserstoffe C10-C40	50
Monocyclisch aromatische Kohlenwasserstoffe (BTEX)****	1
Benzol	0.1
Polycyclische aromatische Kohlenwasserstoffe (PAK)*****	3
Benzo(a)pyren	0.3